



Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 mars 2025 à 19 h au Centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Claude Dupont, René Houle, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assemblée : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIENT également présents, à l'ouverture de la séance, 6 membres de la communauté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025
4. Administration
 - 4.1 Nomination d'un maire suppléant – avril à novembre 2025;
 - 4.2 Adhésion au Regroupement des gens d'affaires du Lièvre;
 - 4.3 6^e souper-bénéfice au profit de l'Association des personnes handicapées de Papineau.
5. Loisirs
 - 5.1 Participation à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais;
 - 5.2 Entente de services en loisirs et culture avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Délégation de signature;
 - 5.3 Appui à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Camp de jour.
6. Sécurité publique
 - 6.1 Appui à la demande de modification pour l'utilisation du feu vert clignotant pour les premiers répondants.
7. Informations diverses
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

2025-03-038

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-039

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 tenue au centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-040

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2025-02 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2025 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2025-02 totalisant une somme de **178 537,38 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : **44 151,49 \$**
- Déboursés par chèque : **4 209,04 \$**
- Déboursés par prélèvement : **74 538,64 \$**
- Salaires : **55 638,21 \$**

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-041

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2025

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2025 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-042

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – AVRIL À NOVEMBRE 2025

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité, il est nécessaire qu'un maire suppléant soit nommé afin d'agir en l'absence du maire;

ATTENDU QUE le maire suppléant nommé détient tous les rôles et responsabilités de maire en l'absence de ce dernier, incluant le droit de vote lors des rencontres du conseil des maires de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, monsieur le conseiller Jean Laniel, afin d'agir au titre de maire suppléant pour les mois d'avril, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 2025;

ET QUE ce Conseil nomme, monsieur le conseiller Clément Larocque, afin d'agir au titre de maire suppléant pour le mois de mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-043

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DU LIÈVRE

ATTENDU QUE le Regroupement des gens d'affaires du Lièvre (RGADL) offre aux municipalités du territoire d'être membre à titre de partenaire;

ATTENDU QUE le coût est de 100 \$ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Maheu.

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 100 \$ afin d'inscrire la Municipalité de Val-des-Bois au RGADL pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-044

6^e SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU (APHP)

ATTENDU la campagne de financement de l'APHP;

ATTENDU QUE la campagne de financement se fait sous forme d'un souper-bénéfice le 22 mars prochain à Saint-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 120 \$ à l'APHP dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice du 22 mars prochain au Complexe Whissell à Saint-André-Avellin.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-045

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la municipalité est membre du Réseau Biblio de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il y aura une assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais le samedi 7 juin 2025 à Chelsea;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les équièreres, la responsable de la bibliothèque et un membre du conseil municipal à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de l'Outaouais;

ET QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 300 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription;

ET QUE les frais de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-046

ENTENTE DE SERVICES LOISIRS ET CULTURE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire adhérer aux services de loisirs et culture de la municipalité de Val-des-Bois;

ATTENDU les diverses rencontres et discussions entre les deux municipalités à ce sujet;

ATTENDU QU'une proposition d'entente convient aux deux parties, et ce au bénéfice des citoyens de la communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Bois, l'entente de service des loisirs et de la culture 2025 avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette permettant ainsi aux citoyens de cette dernière de profiter des mêmes services et tarifs que les citoyens de Val-des-Bois pour les activités communautaires organisées par la Municipalité ainsi que la location du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-047

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL - CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Val-des-Bois soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

ET QUE cette résolution soit acheminée à madame A. Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-048

APPUI À LA DEMANDE DE MODIFICATION POUR L'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence parce qu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premier répondant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle.

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Val-des-Bois demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226. 2 du code de la sécurité routière afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault, au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

2025-03-049

LEVÉE DE LA SÉANCE (19h37)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Claude Dupont.

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, greffière-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.